

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT REUNION DU 10 MAI 2007

Le gouvernement, réuni le 10 mai 2007, a pris des arrêtés.

Le photovoltaïque exonéré

Par arrêté, le gouvernement a exonéré de TGI des matériels importés par Tenesol et destinés à la réalisation de deux opérations primées par le CTME (Comité territorial pour la maîtrise de l'énergie) :

- 1 installation photovoltaïque avec appareil de froid destinée à l'électrification de la SARL PLAGES LOISIRS pour l'activité touristique qu'elle exerce sur l'île aux Canards,
 - 1 pompage photovoltaïque pour M. Stéphane GIL pour les besoins en eau de son habitation et de son activité agricole sur sa propriété de Poum.
- L'ensemble de l'exonération est évalué à 356.035 CFP pour une valeur globale de 1.944.222 CFP.

Echange de données avec « Conservation International »

Le gouvernement a habilité la présidente à signer une convention avec Conservation International dans le cadre du programme océanien pour l'environnement permettant à la Nouvelle-Calédonie de mettre à disposition des informations géographiques et de télédétection.

Depuis maintenant plusieurs années, « Conservation International » mène une analyse mondiale des enjeux de conservation de la biodiversité qui a abouti à l'identification de 34 «points chauds» à travers le monde. Il s'agit de préserver l'extinction de nouvelles espèces, de protéger les zones clés pour la biodiversité, et de sécuriser le fonctionnement des écosystèmes par la mise en place de corridors de conservation. Cet organisme, qui a son siège à Apia (Samoa), souhaite maintenant conduire cette analyse en Nouvelle-Calédonie après avoir contribué depuis 2001 à des travaux dans le cadre du programme de conservation des forêts sèches.

L'ensemble de ces travaux s'appuie utilement sur les données du système d'information géographique qui est mis en œuvre par le service de la géomatique et de la télédétection au sein de la Direction des Technologies et des Services de l'Information (DTSI).

Cette coopération permettra à la fois d'améliorer la qualité des études menées par « Conservation International » et en retour d'abonder le système d'information de la Nouvelle-Calédonie garantissant ainsi sa réutilisation pour des travaux à venir.

Nouveaux tarifs Aircal

A compter du 13 juin 2007, la compagnie Air Calédonie domestique mettra en service une nouvelle grille tarifaire, grâce à l'acquisition, l'année dernière, d'un nouvel outil de réservation, Aéropack, qui va permettre une commercialisation mondiale. Seront notamment possible :

- la réservation de billet par Internet et l'émission de billet électronique
- la diversification des tarifs sur chaque vol ;
- la communication avec les systèmes informatisés utilisés par les agences de voyages pour la réservation et la vente de billets.

Les tarifs résidents resteront identiques, à part le tarif Tchap, qui devient unique et commun à tout déplacement inter-îles Loyauté.

23 millions pour des actions prioritaires au Vanuatu

Dans le cadre des opérations financées par la Commission mixte de Coopération entre la France, la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu, une somme de 13 millions CFP sera versée à l'Adecal pour permettre la réalisation de six opérations classées comme des priorités par le gouvernement du Vanuatu.

Lors de la réunion du Fonds Pacifique du 14 mars 2007, le comité directeur a adopté un financement de 190 000 Euros, soit 23 millions CFP. Dix millions CFP ayant déjà été attribués à l'ADECAL (gestionnaire de la convention de coopération avec le Vanuatu), il restait à affecter cette dotation complémentaire de 13 millions CFP.

Cofinancement d'une exposition sur l'environnement

Du 23 juin au 2 juillet prochains, se tiendra à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, la réunion du Comité du Patrimoine Mondial, où il sera question de l'avancement des dossiers et notamment de la demande de classement du récif calédonien au Patrimoine Mondial de l'Unesco.

A l'occasion de cette réunion, se tiendra une exposition montée par le Department of Conservation de Nouvelle-Zélande, coordonnée par l'Unesco et qui mettra en valeur l'environnement de 16 pays et territoires de la région.

La Nouvelle-Calédonie a décidé de participer au financement de cette exposition à hauteur de 600.000 CFP.

Divers

➤ Afin de mener à bien des travaux de réfection de chaussée sur la RT1 entre Tonghoué et la mairie de Dumbéa, l'entreprise Menaouer sera autorisée à mettre en place une circulation alternée et une réduction de la limitation de vitesse à 30 km/h.

➤ M ; Eric Bruyère est autorisé à pratiquer le démarchage et la vente à domicile en Nouvelle-Calédonie.

➤ Le gouvernement a autorisé deux loteries :

o L'Association AVEC pour un montant de 800.000 francs,

o L'Association des Monos pour un montant de 400.000 Francs

➤ Le gouvernement a attribué 9.400.000 CFP de subventions à diverses associations au titre des interventions agricoles diverses:

- Association Pahnamenge i nece : 300.000 F
- Comité des fêtes de Païta : 3.350.000 F
- Association Fête du cerf et de la crevette : 1.500.000 F
- Société Protectrice des Animaux de Nouvelle-Calédonie : 600 000 F
- Association des cavaliers de stock : 720.000 F
- Foire Exposition Agricole et Artisanale de Bourail : 2.930.000 F